



Compte rendu CGT CAEN du 22 mars 2017

Le quorum n'est pas atteint le mercredi 8 mars 2017 (lecture déclaration CGT sur la journée internationale des droits des femmes) donc CAEN de repli le 22 mars 2017 à 14 h 30.

Début à 14 h 40.

La Rectrice annonce qu'une réforme des CAEN est en cours.

Déclaration liminaire de la FSU.

Réponse Madame La Rectrice qui salue l'humanisme de la déclaration de la FSU.

Présentation de l'ordre du jour de ce CAEN.

Lecture déclaration PPCR CGT et réponse du secrétaire général qui souhaite éclairer la problématique du PPCR et souligne le fait que le CGT n'est pas membre du CTA.

Déclaration liminaire de l'UNSA.

Déclaration liminaire de la FCPE.

Réponse de la Rectrice sur l'inclusion scolaire, la vacance de médecins scolaires et le décrochage scolaire.

Complément d'information de la vice-présidente sur la création de nouveaux lycées avec une logique de modularité, éviter le décrochage scolaire et confirmer la gratuité des transports scolaires.

Vote PV unanimité.

Présentation carte de formation de la vice-présidente.

Madame Brodard intervient sur les annexes de la carte de formation.

Mme Brunet Tessier insiste sur la nécessité d'aider les établissements à créer des dossiers pour les nouvelles formations.

Déclaration de la FSU sur les cartes de formation.

La rectrice souhaite la réussite des élèves et répond à cette déclaration.

Possibilité d'ouvrir des modules de philosophie LP Jean de Lurçat. Ouverture de section pour l'épanouissement des élèves. Les élèves puissent la possibilité de stage à l'étranger (ERASMUS).

Vice-présidente intervient sur l'apprentissage. Pas de concurrence de ce système avec un autre (démarche complémentaire). Travail avec les acteurs (exemple de l'aéronautique).

Nous sommes responsables de garantir d'insertion professionnelle des élèves et éviter le chômage.

L'UNSA se félicite sur la qualité des internats et une relative égalité entre les territoires.

Le CFA académique s'appuie sur la formation mixte selon Mme Brunet-Tessier. Les taux de réussite de 94 % pour les élèves en apprentissage. Le taux de réussite est de 64 % pour les élèves qui sortent de lycée pro.

Intervention de la FSU sur l'apprentissage. Les plus grandes promotions pour les non apprentis. Ecart de 10 à 15 points de réussite entre les apprentis et les non apprentis.

L'avantage du lycée pro est d'accueillir tout le monde contrairement à l'apprentissage.

Selon le Rectorat, les fonds sociaux augmentent pour les élèves. Réponse de la FSU : une goutte d'eau par rapport aux besoins.

Présentation par Mme Bodard du plan de formation et la méthode retenue (axes retenus par le quadripartisme régional). Elle détaille l'ensemble des engagements envers les habitants, les entreprises et les territoires. L'objectif est d'avoir un parcours de moins en moins linéaire.

M. Etienne (chef SIAO) intervient pour clarifier les missions de la formation et de l'orientation (partage compétences Etat et Région).

Moyens des établissements :

Présentation des moyens par M. Daumin. Dans le premier degré l'accent est mis sur les remplacements, scolarisation des moins de 3 ans et plus de maitres que de classes. Il est nécessaire de mutualiser les moyens.

Pour le second degré, 57 ETP pour accompagner la mise en place de la réforme du collège (3.7 ETP dans l'Indre). 12 ETP en CPE en priorité dans les collèges et possibilité d'étudier la situation de certains lycées. AS + 6 ETP sauf dans le 36 et 28. Pas de création de postes pour les administratifs.

Intervention de la CGT : les moyens en plus sont insuffisants dans les écoles, collèges et lycées. De plus, il existe un vrai problème pour le recrutement de remplaçants dans le second degré. L'insuffisance des moyens crée des tensions dans un certain nombre de lycées de

l'Agglomération d'Orléans (LP de Lurcat et le lycée Gaudier Brezka). Les lycées généraux connaissent une augmentation importante d'élèves et les moyens ne suivent pas. Le lycée Pierre et Marie Curie à Chateauroux est un bon exemple. Nous demandons pour ce lycée des moyens en plus (3^e poste de CPE, des AED, 3^e secrétaire adm, 2^e poste d'infirmière et des HP d'enseignement).

Votes moyens : premier degré (abstention CGT avec FSU) second degré (contre).

Intervention de Mme Brunet Tessier sur le GRETA (rajout ordre de la CGT).

Loi Warsmann donne un nouveau cadre aux GRETA avec un GIP FTLV-IP (missions administratives) qui s'articule avec les GRETA. Loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnels. Travail de communication auprès des personnels.

Intervention de la CGT avec des questions des personnels des GRETA Cher et Indre.

Etant donné que les élèves sont au cœur de notre action, Monsieur Felix souhaite également intervenir sur la scolarisation des élèves dont on ne parle jamais et qui sont pourtant en réelles souffrances dans les établissements : des élèves sans titre de séjour « les élèves sans papiers ». Nous revendiquons que le Rectorat puisse dégager les moyens pour favoriser leur scolarisation et agir pour la régularisation de tous ces élèves sans distinction.

Mme La Rectrice affirme qu'elle est en lien avec des associations comme RESF.

La CGT répond que le Rectorat doit prendre ses responsabilités et non faire appel à des associations extérieures.

Fin CAEN à 19 h 20